

Conseil communal de Lausanne

Initiative : question écrite

Titre : **Valorisation énergétique des ordures et taxe au sac**

Initiant-e: Olivier MARMY

La ville de Lausanne communique volontiers que la combustion des déchets ménagers par TRIDEL constitue une source d'énergie importante pour le chauffage à distance (CAD), excédant même les besoins en été, saison durant laquelle du courant peut être produit en sus de la chaleur.

A propos du traitement des ordures, le 24H a publié (3.10.2022) un article décrivant l'insuffisance du tri, puisque 8% des déchets jetés dans les sacs taxés seraient compostables, ce qui permettrait de produire assez de biogaz, selon l'article, pour permettre à 150 voitures de rouler 20000 km/an!

Mes questions sont les suivantes:


Depuis l'introduction de la taxe au sac, dont le but louable est d'inciter les lausannois à trier leurs déchets, a-t-on pu observer une évolution de la qualité - au sens de leur pouvoir calorifique et énergétique - des ordures ménagères incinérées. Et si oui dans quel sens (péjoration ou amélioration)?

L'objectif de la taxe au sac qui est la réduction du volume des ordures vient-il en contradiction avec la conception même de TRIDEL, qui est de fournir de la chaleur et du courant en valorisant l'énergie produite lors de l'incinération desdites ordures?

L'impact souhaité de la taxe au sac sur la diminution du volume des ordures pourrait-il inciter TRIDEL à quérir d'autres sources - hors Lausanne et clients existants - de déchets à incinérer?

Outre les mesures déjà prises, que peut envisager la municipalité pour améliorer encore la qualité du tri (moins de compostables dans les sacs blancs, moins de plastique dans le compost)?

Lausanne, le 10 octobre 2022



Olivier MARMY